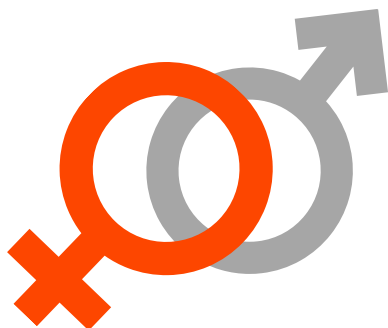


INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES & HOMMES



35/45

Sur l'année 2025, l'entreprise **Perin** est heureuse de vous annoncer un index égalité professionnelle de 35 sur 45 points.

Qu'est ce que cela signifie ?

Calculés sur la base de plusieurs indicateurs, ces résultats démontrent le respect par la société d'une égalité entre les hommes et les femmes en termes de rémunération et promotion ainsi que l'attribution d'augmentations individuelles aux salariés de retour d'un congé maternité. Nous sommes fiers de ces résultats et nous engageons à poursuivre nos actions pour garantir l'égalité professionnelle femmes-hommes, dans le cadre de notre accord relatif à l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail signé le 21 février 2022.

Ecart de rémunération : Indicateur non calculable

Ecart de taux d'augmentations individuelles : 35/35

Part de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congé maternité : Indicateur non calculable

Part des femmes dans les 10 plus hautes rémunérations : 0/10